



DROIT DES SOCIÉTÉS

La société civile immobilière

Objectif

Le recours à la SCI est très opportun pour optimiser la gestion d'un patrimoine. Une bonne maîtrise des règles de fonctionnement de cet outil s'avère alors nécessaire pour répondre au mieux aux objectifs du projet patrimonial. Il est important d'accorder une attention particulière à la rédaction des statuts ainsi qu'à la répartition des pouvoirs entre les différents organes. Cette formation, qui traite du régime juridique des SCI, constitue un moyen idéal mettre à jour ses connaissances. Elle permettra également de faire le point sur les dernières actualités.

Thèmes abordés

SCI ; constitution de la société ; associés ; décisions collectives ; mésentente entre associés ; gérance ; responsabilité du gérant ; rédaction des statuts.

Programme détaillé

13h55

Connexion des participants

14h00 - 14h30

I. Introduction : les utilités de la SCI

14h30 - 15h30

II. Comprendre la constitution de la SCI

- Les règles de constitution
- Le financement de la société : capital social, compte courant d'associé

15h30 - 16h30

III. Faire le point sur les associés de la SCI

- L'entrée des associés : quelques situations particulières (l'associé personne protégée, l'associé personne mariée)
- Les droits et obligation des associés
- La sortie des associés : retrait, exclusion, cession des parts sociales, décès d'un associé

16h30 - 16h45

Pause

16h45 - 17h30

IV. Examiner la gestion de la SCI

- Les règles de nomination et révocation du gérant
- Les pouvoirs du gérant : mise à disposition d'un actif social, location de logements ou locaux professionnels, vente d'un actif
- La responsabilité du gérant

17h30 - 18h00

V. Connaître les situations de crise

- Eviter la mésentente
- Dépasser la mésentente

18h00

Fin de la formation



Conférence animée par

**Elsa
Guegan**

Professeure de droit privé
Université de Rennes

Tarif : 430 €



Date
8 avril 2026
(14h00 - 18h00 en direct)



Durée
6 heures *
* 4 heures de webconférence
en direct + 2 heures facultatives
de validation des acquis à réaliser



Public
Avocats, Juristes



Niveau 3
Avancé : spécialistes et
praticiens expérimentés



Lieu
Paris ou à distance

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





DROIT DES SOCIÉTÉS

La société civile immobilière

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **430€ TTC**

Date : **le 8 avril 2026 de 14h à 18h**

Je choisis de suivre la formation : **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*
 en présentiel : 3 rue de Nesle 75006 Paris

J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

